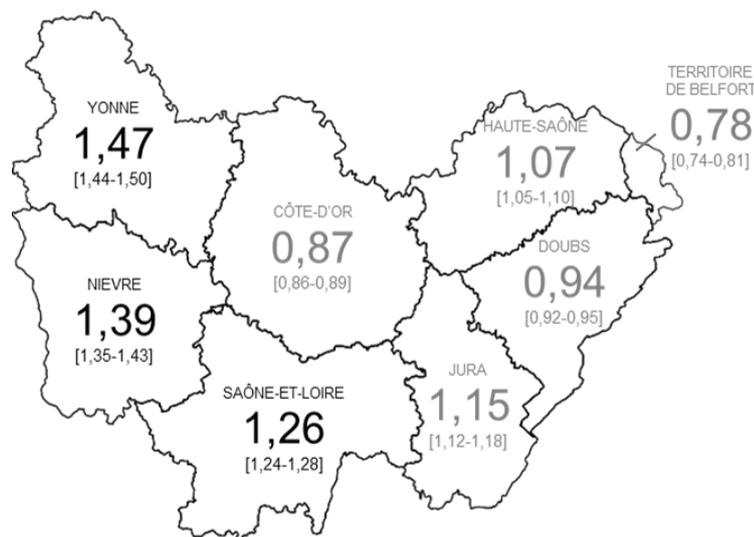




Depuis plusieurs années, la région Bourgogne-Franche-Comté présente un taux de recours¹ à la chirurgie du syndrome canal carpien (SCC) supérieur à la moyenne nationale. En 2023, trois départements affichaient des taux significativement élevés en se plaçant aux 5^e, 9^e et 21^e rangs nationaux : l'Yonne, la Nièvre et la Saône-et-Loire. Les membres de l'IRAPS (Instance régionale d'amélioration de la pertinence des soins) ont exprimé le souhait de s'assurer de la conformité des pratiques aux recommandations émises par la Haute autorité de santé (HAS) et les sociétés savantes. A cette fin, il a été décidé de mettre en place un groupe de travail réunissant, en plus de certains membres de l'IRAPS, divers professionnels de santé concernés par cette problématique.

Consommation d'actes de chirurgie du SCC en BFC Indices départementaux (taux de recours départementaux / taux de recours national)²

L'analyse de la consommation d'actes et de pratiques médicales et chirurgicales repose sur l'étude des taux de recours ajustés selon l'âge et le sexe de la population afin de permettre des comparaisons entre territoires nationaux, régionaux et départementaux. L'objectif est de déterminer si le recours à certains actes se situe dans la moyenne nationale ou s'en écarte à la hausse ou à la baisse. Cette moyenne ne constitue pas une norme, mais un point de référence permettant de questionner d'éventuelles disparités en matière d'accès aux soins, de pratiques médicales ou de besoins de santé.



Indice BFC² :

Taux de recours régional /
taux de recours national

1,11
[1,10-1,12]

Moyenne régionale de réalisation
d'un électromyogramme (EMG) dans
les 12 mois précédant l'intervention³

84,8 %
(Moyenne nationale : 84,8 %)

Synthèse des contributions du groupe de travail régional⁴ sur l'amélioration de la pertinence des soins dans la prise en charge médico-chirurgicale du SCC

En Bourgogne-Franche-Comté, le taux de recours à la chirurgie du canal carpien est supérieur de 11 % à la moyenne nationale. L'analyse des données régionales montre que les patients sont majoritairement pris en charge chirurgicalement au sein même de la région, le plus souvent dans leur département de résidence. Par ailleurs, 30 établissements de santé régionaux publics et privés réalisent chacun plus de 30 interventions par an.

Les suivis annuels des atypies réalisés par la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) révèlent que la moitié des établissements concernés présentent au moins un indicateur de suivi en situation d'atypie. Parmi ces indicateurs figure « la réalisation d'un électromyogramme (EMG) dans les 12 mois précédant l'intervention chirurgicale ». Cet examen est réalisé dans 84,8 % des cas, un taux aligné sur la moyenne nationale. Toutefois, 14 établissements de la région affichent un taux inférieur à cette moyenne, dont deux avec une proportion inférieure à 75 %.

Face à ces premiers constats, le groupe de travail a choisi d'approfondir son analyse en élaborant un questionnaire sur les pratiques médico-chirurgicales régionales à destination des médecins généralistes, rhumatologues, chirurgiens orthopédistes, neurologues et médecins du travail. En parallèle, et dans une démarche de mise à jour des recommandations et bonnes pratiques, le groupe a entrepris une revue bibliographique actualisée. Cette démarche vise à formuler de nouvelles préconisations afin de mieux accompagner l'évolution des pratiques cliniques et de répondre aux besoins spécifiques des patients.

Principales actions envisagées

Diffusion des données analysées ainsi que des préconisations formulées par le groupe de travail concernant la prise en charge médico-chirurgicale du syndrome du canal carpien auprès de l'ensemble des établissements et professionnels de santé de la région concernés par cet acte.

Suivi et indicateurs

Suivi annuel par le groupe de travail de l'évolution des taux de recours et des atypies en région Bourgogne-Franche-Comté.

En complément des [recommandations de 2013 de la Haute autorité de santé dans la prise en charge du syndrome du canal carpien](#)⁵, le groupe de travail régional sur l'amélioration de la pertinence des soins dans la prise en charge médico-chirurgicale du SCC a formulé **13 préconisations** portant notamment sur le diagnostic, la recherche de causes secondaires et le traitement chirurgical du SCC.

1 - Taux de recours : indicateur mesurant le nombre de séjours hospitaliers pour une population donnée, rapporté à 1 000 habitants, quel que soit le lieu de prise en charge

2 - Données 2023 sur population 2020 issues du PMSI MCO au niveau national en année pleine - bases scellées et retraitées par l'ATIH

3 - Données PMSI_DCIIR_Profil Cnam Pertinence 2022 anonymisées - Analyse selon la méthode des quartiles

4 - Composition du groupe de travail régional : médecins généralistes, chirurgiens de la main, rhumatologues, représentants des associations de patients, membres de l'IRAPS.

5 - HAS : Analyse et amélioration des pratiques, syndrome du canal carpien, optimiser la pertinence du parcours patient, février 2013 https://www.has-sante.fr/jcms/c_1365548/fr/syndrome-du-canal-carpien-optimiser-la-pertinence-du-parcours-patient